



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Communiqué de presse**

### **Parachèvement de l'autoroute 19 - L'étude d'impact sur l'environnement est incomplète et erronée**

**Laval, le 28 mai 2014** - Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval juge que *l'Étude d'impact sur l'environnement : parachèvement de l'autoroute 19* concernant les milieux humides et la faune est incomplète et erronée. Le CRE de Laval demande donc au ministère des Transports du Québec d'y apporter les corrections nécessaires.

À notre grande surprise, il existe une grande disparité entre les données présentées sur les milieux humides. Le tableau 5-2 indique 17 milieux humides dans la zone d'étude (chiffres mentionnés à plusieurs reprises dans le *Rapport principal*), tandis que le *tableau B2-1* décrit 19 milieux humides et le *Résumé* 18 milieux humides.

De plus, la caractérisation des milieux humides diffère d'un tableau à l'autre. Dans le *tableau 5-2*, du *Rapport principal* le milieu humide 1 est indiqué comme étant un *marais à phragmites*. Dans le *tableau B2-1 de l'annexe B-2*, le même milieu humide est indiqué comme un *marécage arborescent*. Des disparités similaires ont été répertoriées pour presque tous les milieux humides. Jusqu'à quel point peut-on se fier sur l'exactitude des données de *l'Étude d'impact sur l'environnement* si de telles différences sont présentes dans l'inventaire des milieux humides. (voir l'analyse du CRE de Laval)

Avant d'entreprendre un projet de cette envergure, il serait souhaitable de poursuivre les inventaires dans les milieux humides qui se font de plus en plus rares dans la zone blanche de Laval. Par exemple, dans le *Rapport principal* on spécifie que lors des visites de terrain, aucune tortue géographique n'a été observée. Pourtant, lors de la visite de terrain (21 mai 2014) effectuée par deux biologistes du CRE de Laval et deux biologistes d'Éco-Nature ceux-ci ont pu observer trois tortues géographiques dans le milieu humide 5 (voir photos ci-jointes).

Afin d'avoir une connaissance exhaustive des milieux humides, des milieux naturels et de la biodiversité, on devrait réaliser des inventaires sur au moins une période de 12 mois - surtout que l'on parle de ce projet depuis plus de 10 ans.

De plus, nous croyons qu'il est plus qu'urgent de conserver ces écosystèmes, non seulement pour préserver la biodiversité, mais aussi afin d'assurer une économie et une société viable, saine et prospère. D'où l'importance de respecter les lois et plus particulièrement la *Loi sur le développement durable et ses 16 principes* auxquelles tous les ministères doivent se conformer sans exception.

Le CRE de Laval tient à rappeler qu'il ne faut pas oublier que l'environnement et la qualité de vie font aussi partie des préoccupations quotidiennes des Lavalloises et Lavallois. Le CRE de Laval demande donc au ministère du *Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les*

*changements climatiques* de tenir des audiences publiques sur le projet de *Parachèvement de l'autoroute 19* seulement et uniquement quand tous les inventaires seront complétés et corrigés.

Le CRE est prêt à travailler avec le gouvernement du Québec, les élus municipaux et les organismes du milieu afin de proposer et trouver des solutions réalistes axées sur un aménagement durable du territoire et en respectant la capacité de support des écosystèmes.

-30-

Source :  
Guy Garand, Directeur général  
CRE de Laval, (450) 664-3503